

**Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement**

----

**Commune de STEENBECQUE**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE AU TITRE DES CODES DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE L'URBANISME**

La société LOONES JEREMY, dont le siège social est situé à rue Bock Straete à 59189 STEENBECQUE, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique d'exploiter et d'agrandir un élevage de 77 918 emplacements volailles sur le territoire de la commune de STEENBECQUE.

Cette demande sera soumise à l'enquête publique unique **en mairie de STEENBECQUE pendant trente-et-un jours consécutifs, soit du vendredi 26 novembre 2021 à 8h30 au lundi 27 décembre 2021 à 17h30**, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse à cet avis transmis le 9 septembre 2021, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie sous réserve de fermeture exceptionnelle le vendredi 24 décembre 2021 et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. (respect des règles sanitaires en vigueur et prise de rendez-vous obligatoire)

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr](mailto:pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr) (préciser en objet : dossier LOONES JEREMY à STEENBECQUE) ;
- exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;
- par voie postale en mairie de STEENBECQUE, 1 place Jean-Ruyssen, 59189 STEENBECQUE – à l'attention de M. le commissaire enquêteur.

**L'utilisation de l'adresse par voie électronique ne permet pas de joindre des documents autre qu'au format PDF et de taille supérieure à 5 Mo, ni de respecter l'anonymat. Le public est averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur le site internet.**

M. DUJARDIN, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, **en mairie de STEENBECQUE, au lieu de consultation du dossier le vendredi 26 novembre 2021 de 8h30 à 12h00, le lundi 6 décembre 2021 de 8h30 à 12h00, le samedi 18 décembre 2021 de 9h30 à 11h30 et le lundi 27 décembre 2021 de 16h00 à 17h30.**

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-agricoles-autorisations-2021>).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès du bureau d'étude « Ressources & Développement » à l'adresse 341 rue de Godewaersvelde à 59114 EECKE, et plus précisément à Mme Charlotte VALENTIN par téléphone : 03.28.40.81.19 ou par courriel : [cvalantin@ressources-et-developpement.com](mailto:cvalantin@ressources-et-developpement.com).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-agricoles-autorisations-2021>), à la préfecture du Nord, ainsi qu'en mairie de **STEENBECQUE** pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et le maire de STEENBECQUE rendra sa décision d'accord ou de refus de permis de construire.